



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Séance du Conseil du 7 Juillet 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°134/2022

Modification du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le 1^{er} juillet deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne au Palais de l'Europe, rue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

Mme Eléonore PATERNOTTE a été nommée Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU, excusé donne pouvoir à M. Paul COUFFET
- FONTAN :
OLHARAN)** M. Philippe OUDOT (quitte la séance à 17h30, avant le vote de l'affaire n°1 et donne pouvoir à M. Sébastien OLHARAN)
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, excusée donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Nicolas AMORETTI, arrive à 17h51, avant le vote de l'affaire n°1) Mme Joanna GENOVESE, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, excusée donne pouvoir à M. Ghislain POULAIN, M. Jean-Louis DEDIEU, excusé, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSA, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI, suppléé par M. Antoine MATTERA
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESC
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO
- LA TURBIE :
RAFFAELE** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage : 8 juillet 2022

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey - 06500 MENTON
SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220707-134-2022-DE
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception en préfecture : 22/07/2022

Séance du 7 juillet 2022

Délibération n° 134/2022

OBJET : **Modification du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2022**

RAPPORTEUR : **M. Christian TUDES, Conseiller communautaire**

Vu le Code Général de la Fonction Publique Partie législative notamment le livre III, titre 1^{er} chapitre III articles L 313-1 à L313-4) portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, stipule que les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour la CARF, il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française à la date du 1^{er} juillet 2022 afin de prendre en compte d'une part les besoins de l'établissement, la réorganisation des services suite aux départs à la retraite et d'autre part de l'adapter aux évolutions des carrières des agents,

Il convient de décider la création de postes, à temps complet, suite aux avancements de grades, à la promotion interne, aux recrutements et départs à la retraite des agents conformément à l'avis du Comité Technique afin de garantir une évolution de carrière aux agents et une réorganisation des services, comme suit :

Filière Administrative

- Création d'un poste d'Attaché principal
- Création de deux postes d'Adjoint administratif
- Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Création d'un poste de Rédacteur principal de 2^e classe

Filière Technique

- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise
- Création de deux postes d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe
- Création de deux postes d'Adjoint Technique
- Création de trois postes d'Adjoint Technique à temps non complet

Filière Animation

- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 17 juin 2022,

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20220707-134-2022-DE Date de télétransmission : 22/07/2022 Date de réception préfecture : 22/07/2022

Je vous demande de bien vouloir,

- AUTORISER la modification du tableau des effectifs ci-joint à la présente délibération à compter du 1^{er} juillet 2022,
- PRECISER que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du Budget – charges de personnel et frais assimilés, exercice 2022 et suivants.

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité des votants

(2 abstentions : M. Stéphane MANFREDI + pouvoir M. Guillaume CONTESSE)

Pour extrait conforme,
Le Président,



Yves JUHEL

